

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : 2026-64 Bilan des cessions et acquisitions
d'immeubles par la commune au cours de l'année
2025.**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-Président d'Orléans Métropole

Anne LE BIHAN
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 29 juin 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

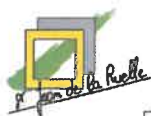
M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAUTHIER
Mme DESNOUES	M. FREDI
M. THIBAUDAT	Mme BAROINI
Mme LE BIHAN	M. PERNIN
M. HUBERT	Mme LOQUET
Mme BELLIZIO	Mme PAROU
M. GBEDAHOU	M. MONGAS
Mme HAMEAU	M. REGNIER
M. PAOLI	Mme BALLA
Mme BUREAU	M. MABOUSSOU
Mme PARAYRE	M. ASSAM
Mme BERANGER	M. HUYGHUES DES ETAGES
Mme BOIS	M. POULET
M. LENORMAND	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. PIVAIN a donné pouvoir à M. THIBAUDAT, Mme GAMBONI a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, Mme VIEIRA a donné pouvoir à M. POULET et Mme DAHOU a donné pouvoir à M. HUYGHUES DES ETAGES.

ABSENTS : M. CHAILLOU, M. LAFRAYHI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE BIHAN



2026-64 Bilan des cessions et acquisitions d'immeubles par la commune au cours de l'année 2025.

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Financier Unique de la commune. Il compte deux cessions et une acquisition.

Les deux cessions concernent des terrains nus correspondant à une ancienne venelle, cédés pour chacun d'entre eux aux deux riverains limitrophes pour une emprise de 50 m² pour l'une et 42 m² pour l'autre. Considérant la configuration des lieux et la nature des terrains, il a été décidé d'aliéner ces parcelles moyennant un euro symbolique par délibération du Conseil municipal du 27 novembre 2023.

L'acquisition concerne un espace vert planté situé à l'angle de l'avenue de la Petite Espère et de la rue de la Butte, d'une emprise de 204 m². S'inscrivant dans le cadre de la dissolution de la copropriété n°25 du Domaine de la Petite Espère, et à la demande de ses représentants, elle a été consentie à l'euro symbolique dans le cadre d'une délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2023.

La désignation de ces ventes est notamment précisée dans le tableau ci-dessous.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan ci-annexé des cessions et acquisitions réalisées par la commune au cours de l'année 2025.

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

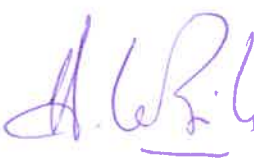
Vu l'avis favorable de la commission municipale de l'aménagement durable et transition écologique réunie le 3 juin 2026,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 22 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan ci-annexé des cessions et acquisitions réalisées par la commune au cours de l'année 2025,

DIT qu'il sera annexé au Compte Financier Unique de la commune.

 Fabien RIVIERE D'Á SILVA Maire de Saint Jean de la Ruelle Vice-président d'Orléans Métropole	 Anne LE BIHAN Secrétaire de séance
--	---

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



Bilan des cessions/acquisitions de la commune de Saint Jean de la Ruelle Année 2025

ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant	N° acte cession
1 parcelle de terrain nu 204 m ²	Angle de la rue de la Butte et l'Avenue de la Petite Espère	AR n°927	Issue de la division AR n°890	copropriété n°25 du Domaine de la petite Espère	COMMUNE		1 €	25-06-24-01

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant	N° acte cession
1 parcelle de terrain nu 42 m ²	Impasse des Glycines	AX n°427	Issue de la division AX n°378, 390p	COMMUNE	M. Patrice MOREAU		1 €	25-09-25-01
1 parcelle de terrain nu 50 m ²	Impasse des Glycines	AY n°428	Issue de la division AX n°378, 390p	COMMUNE	Mme Marie- Hélène GALLAS- BRIQUET		1 €	25-09-25-02